



COURRIER ARRIVÉ LE

17 JUN 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 15 Mai
Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune
et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-
à-L'Eau

Etaient présents (24): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSÉ, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Marie-Christine NANETTE

Etaient absents (07): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur BLANCHE/MARIE Kléber, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

Etaient représentés (02): Madame Victoire JASMIN (par Madame Marie FOUCAN), Monsieur Jean DARTRON (par Monsieur Jean BARDAIL)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Christine NANETTE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 10-04-2014 **Organisation de la 10^{ème} édition de la manifestation « A fleur de Bois »**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée.

Le Maire rappelle à l'assistance que depuis de nombreuses années, la commune de Morne-à-L'Eau en collaboration avec un collectif d'artisans de la Guadeloupe (pépiniéristes, fleuristes, artisans du bois...) organise une exposition intitulée « A FLEUR DE BOIS ».

Mariage judicieux du bois sculpté et des plantes « A FLEUR DE BOIS » permet aux visiteurs d'apprécier le savoir faire de nos créateurs.

Le thème retenu pour cette année 2014, en accord avec les futurs exposants, sera « le coco sous toute ses formes, dans tous ses usages ».

Le coût de la manifestation sera d'environ 13 000 € (treize mille euros), partagés entre la Commune pour 4 000 € (quatre mille euros) et l'apport des exposants au nombre de 70 pour 9 100 € (neuf mille cent euros), soit un droit d'occupation du domaine public de 130 € (Cent trente euros) individuel pour un espace de 12,8 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser la tenue de la manifestation intitulée « A fleur de bois » sur le territoire de la Commune de Morne-à-L'Eau.

ARTICLE 2 : D'autoriser la participation financière de la Ville de Morne-à-L'Eau, ce pour un montant de 4 000, 00 euros (quatre mille Euros).

ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 15 Mai 2014

Pour le Maire empêché,

(art. L2122-17 du CGCT)

Le Maire Adjoint Faisant Fonction **LEON CLONDE LOMBION**

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

